

LE CODE DE VIE

de l'école
Saint-Léon-de-
Westmount

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie. Les adultes s'engagent à être tes modèles en lien avec les valeurs proposées et à intervenir équitablement. Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te soutenir dans l'application des valeurs de notre code de vie.

Le code de vie s'applique à tout moment à l'école (en classe, au gymnase, à la cafétéria, sur le terrain de l'école, dans les corridors, etc.), dans le transport scolaire, lors des sorties éducatives et des activités parascolaires.

Dans le but de vivre en harmonie à l'école Saint-Léon-de-Westmount, d'y trouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

VALEUR

SÉCURITÉ

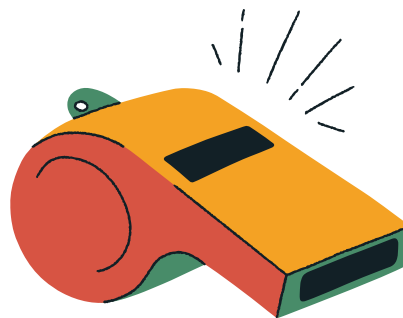
ENCADREMENT

RÈGLE

JE M'ENGAGE À ADOPTER UN COMPORTEMENT SÉCURITAIRE ET RESPONSABLE ENVERS LES ADULTES, MES PAIRS ET MOI-MÊME.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

1. Je me déplace **seulement avec l'autorisation de l'adulte** :
 - o calmement,
 - o en silence,
 - o et en respectant mon entourage.
2. Au son de la cloche, ou lorsque demandé par l'adulte, **j'arrête mes activités et je me place en rang à l'endroit désigné.**
3. Je respecte :
 - les règles de jeux;
 - les zones sur la cour;
 - l'horaire établi;
 - la fonction du matériel



RAISONS D'ÊTRE

J'apprends à vivre en groupe en participant au développement d'un climat sécuritaire.

Je préviens les accidents et les conflits.

Je me sens bien et en sécurité.

VALEUR

Bienveillance

Vivre- Ensemble

RÈGLE

JE M'ENGAGE À RESPECTER LES ADULTES ET MES PAIRS À TRAVERS MES ATTITUDES, MES PAROLES ET MES GESTES.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

1. Je règle mes problèmes de façon pacifique en utilisant les **4 étapes de la résolution de conflit**.
2. J'utilise le **message clair** pour exprimer mes émotions et mes besoins.
3. Je suis à l'écoute de l'autre et je le respecte dans toutes ses différences
4. Je demande l'aide de l'adulte au besoin.

RAISONS D'ÊTRE

J'apprends à bien exprimer et à réguler mes émotions.

Je développe de bonnes relations avec les autres.

Je contribue à un climat de vie agréable, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.



VALEUR

Préservation

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLE

JE M'ENGAGE À PRENDRE SOIN DE MON ÉCOLE
ET DU MATÉRIEL.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

1. Je fais des efforts pour **réduire, recycler, réutiliser et récupérer.**
2. Je garde **propres et en bon état** :
 - o les différents lieux de l'école ;
 - o mon matériel
 - o le matériel qui m'est prêté par l'école (bureau, livres, ballon, etc.).
3. J'utilise **de façon responsable** tout ce qui est mis à ma disposition (matériel, lieux, mobilier, etc.)

RAISONS D'ÊTRE

J'évolue dans un bel environnement.
J'ai tout ce qu'il me faut pour réaliser mes activités.
J'apprends à préserver la qualité de mon environnement.



VALEUR

ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

RÈGLE

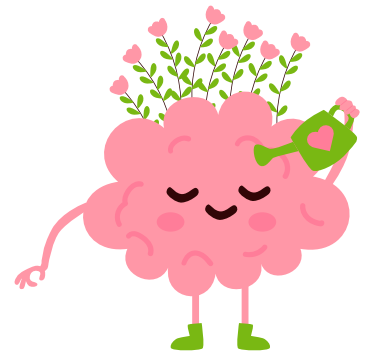
JE M'ENGAGE À FAIRE DE MON MIEUX POUR
FAIRE DE BONS CHOIX ET ME SENTIR BIEN.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

1. **J'explore** de nouvelles activités éducatives, sportives et culturelles afin de diversifier mes intérêts.
2. Je porte des **vêtements appropriés aux saisons** et qui me permettent de réaliser toutes mes activités.
3. Je prends **soin** de moi (hygiène, alimentation, sport, sommeil, etc.).

RAISONS D'ÊTRE

J'apprends à me connaître.
Je développe ma confiance en moi.
Je contribue à mon propre sentiment de bien-être.



VALEUR

SENS DES
RESPONSABILITÉS

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

RÈGLE

JE M'ENGAGE DANS MES APPRENTISSAGES ET
JE FAIS DE MON MIEUX.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

1. Je viens à l'école tous les jours et je respecte l'horaire.
2. J'utilise mes outils, mes stratégies et je demande de l'aide.
3. Je fais des efforts soutenus pour accomplir mes tâches.

RAISONS D'ÊTRE

J'apprends.
Je m'améliore.
Je développe mon autonomie.



Banque de mesures de soutien, de conséquences et de sanctions.

L'application des mesures de soutien, des conséquences et des sanctions s'effectuera à la suite de l'analyse :

- du portrait et des besoins de l'élève
- de la nature et de la fréquence du comportement adopté
- de la gravité de l'événement qui repose sur :
 - Les conséquences : l'impact et les torts causés ;
 - Le contexte : l'ensemble des circonstances associées à l'événement.

Les interventions visent à mettre en lumière les besoins de l'élève, de déterminer les interventions les plus susceptibles de l'aider et de planifier des mesures de soutien.

MESURES DE SOUTIEN

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Rappel de la règle et du comportement attendu
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Enseignement du comportement attendu
- Renforcement du comportement attendu
- Soutien au développement des habiletés sociales
- Rencontre avec un adulte de l'école (enseignant, technicien en éducation spécialisée, éducateur du service de garde, etc.)
- Communication et collaboration régulières avec le parent
- Rencontre entre l'élève, son parent et un adulte de l'école
- Réalisation d'un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé)
- Soutien offert à l'élève lors de l'accomplissement d'un geste de réparation
- Réalisation d'un travail personnel en lien avec le comportement attendu
- Feuille de défis permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements
- Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répît-Conseil, etc.)
- Soutien individuel à fréquence rapprochée
- Contrat d'engagement de bon comportement
- Implication des agents sociocommunautaires du SPVM
- Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention scolaire
- Etc.

CONSÉQUENCES

- Excuses verbales, écrites ou illustrées
- Réflexion par écrit ou illustration de la situation
- Reprise du temps perdu
- Retenue : Vendredi P5
- Retrait de privilèges
- Retrait temporaire d'une activité
- Retrait de classe ou d'un groupe
- Déplacements limités, retardés ou supervisés
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal
- Etc.

SANCTIONS

- Suspension interne
- Suspension externe

À l'école Saint-Léon-de-Westmount, la violence et l'intimidation c'est **TOLÉRANCE ZÉRO**, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation. La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

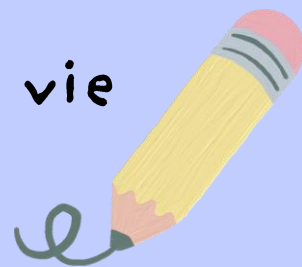
INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (L.I.P. Art 13, l.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

J'ai pris connaissance du code de vie
et je m'engage à le suivre.



Signature de l'élève

Date

Signature du parent

Date

Signature du titulaire

Date

Illustré par : Joanie Martin

Le code de vie - École Saint-Léon-de-Westmount